

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023
N° 2023.11.02

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le quinze novembre à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 08 novembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	27	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Valérie BERTHÉOL représentée par Nadine DAMBRUN
Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE représenté par Christine LECHEVALLIER
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Isabelle FOURTIC représentée par Olivier DEVISE

Absents non représentés

Aline FAYE

Jean-François VIGUÈS a été nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Vu, l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 2020/09/04 du Conseil Municipal du 29 septembre 2020,

Vu, l'article 1^{er} du Chapitre V du Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Vu, la lettre reçue en Mairie le 12 septembre 2023, Madame Marie-Laure LANCIAUX a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale,

Vu, l'article L.270 du Code Électoral et compte-tenu de l'ordre dans le tableau faisant suite aux élections du 28 juin 2020, ce poste de conseillère municipale devenu vacant revient à Mme Isabelle FOURTIC.

Considérant la nécessité de modifier la composition de la commission municipale Petite enfance, enfance et jeunesse.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **32 Voix Pour** (absence de Mme Aline Faye) décide :

- **DE MODIFIER** la composition de la commission Petite enfance, enfance et jeunesse en remplaçant Madame LANCIAUX par Madame FOURTIC.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN